



Nous remercions Luce Balthazar et Steeve Gendron pour leur apport à la rédaction de cette publication. La correction a été réalisée par Nathalie Landreville, la production par Impressions LP et le graphisme par Fernande Forest et Luc Côté.

Sommaire

AUTOMNE 2007

| | |
|--|-----|
| • Retour sur l'assemblée générale | 1 |
| • Mémoire du CRE à la CAAAQ | 2-3 |
| • Gestion environnementale des ress. et mat. résiduelles | 3 |
| • UNI-VERT : la restauration de la falaise littorale | 4 |
| • Service de gestion de l'eau dans la MRC de Kamouraska | 4-5 |
| • Parc national du Bic : la table d'harmonisation | 5 |
| • MA PROPRES PLAGE, par le Comité ZIP | 6 |
| • Guide de développement de la filière éolienne au BSL | 6 |
| • Grande marche sur les ports méthaniers | 7 |
| • Nouvelles du Poids vert | 7 |
| • Parc national du Lac-Témiscouata : un projet prioritaire | 8 |

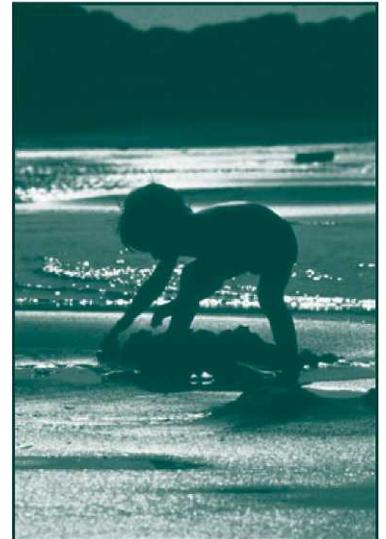
Retour sur l'assemblée générale

Le 7 juin dernier, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent tenait son assemblée générale annuelle à l'Université du Québec à Rimouski. Une trentaine de membres étaient alors présents. L'assemblée a notamment permis de nommer un conseil d'administration, de faire le point sur les activités de l'organisme et d'adopter un nouveau plan d'action.

Les orientations de cette année s'inscrivent dans la continuité. Ainsi, les dossiers de la gestion des forêts, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles demeurent au cœur des actions de l'organisme. Pour illustrer quelques interventions, citons la formation d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, la participation aux audiences sur le projet de port méthanier à Cacouna, le développement de la filière éolienne, le projet d'une entente spécifique sur la gestion de l'eau, la sensibilisation des industries, des commerces et des institutions à une gestion responsable des matières résiduelles et le projet du parc national du Lac-Témiscouata.

Soulignons la nomination de trois nouveaux administrateurs lors de l'assemblée annuelle, soit celle de messieurs Daniel Bélanger, Gaétan Malenfant et Robert Savoie

Enfin, les personnes présentes en soirée ont pu apprécier une conférence de M. Harvey Mead, commissaire au développement durable du Québec. M. Mead a notamment présenté son nouveau mandat et illustré les défis que représente l'application de la *Loi sur le développement durable*. ■



Conseil régional de l'environnement BSL

Nous joindre

Pour en savoir plus sur les activités du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, visitez notre site à l'adresse suivante : www.crebsl.com ou écrivez-nous : crebsl@globetrotter.net.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT



88 rue Saint-Germain
Ouest, bureau 104
Rimouski Qc
G5L 4B5
Téléphone :
418-721-5711
Télécopieur :
418-724-2216



Mémoire du conseil de l'environnement à la CAAAQ : préoccupations environnementales en agriculture au Bas-Saint-Laurent

PAR LUCE BALTHAZAR,

directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent



Ferme, Jean-Yves Fournier

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), à Rimouski le 29 mai 2007, un mémoire où il examine cette activité de production essentielle sous l'angle de ses impacts sur le milieu naturel, en mettant l'accent sur le volet « environnement » du développement durable.

À cet égard, dans le contexte bas-laurentien et par rapport au type d'agriculture qui s'y pratique, la priorité est accordée au respect d'une capacité de support des rivières à l'échelle des bassins versants, avec la mesure du phosphore (seuil d'eutrophisation) comme indicateur privilégié des effets de l'agriculture sur le territoire. Cette notion de capacité de support délimite un seuil maximal au-delà duquel les pressions exercées sur le milieu ne sont plus tolérables et compromettent même la viabilité de l'agriculture.

La qualité de l'eau souterraine, la protection des sols et le maintien d'une biodiversité (espèces et habitats) constituent les autres enjeux agroenvironnementaux prioritaires. Le conseil de l'environnement formule aussi diverses propositions sur d'autres sujets de préoccupations environnementales : les pesticides, les OGM, les changements climatiques et les questions de cohabitation et de pouvoirs municipaux.

Comme cadre de gestion, le conseil de l'environnement convient de la nécessité d'améliorer les connaissances et de mettre à jour les normes et les pratiques agricoles. Il préconise en particulier d'étendre le réseau d'échantillonnage des cours d'eau à un plus grand nombre de rivières dans la région. Il demande aussi de mettre en place une approche par bassin versant, de porter attention aux petits tributaires agricoles et d'orienter les interventions vers l'obtention de résultats clairs et mesurables.

L'utilisation du territoire doit être conçue dans l'optique de produire une quantité suffisante d'aliments tout en favorisant le maintien et le développement de communautés viables. Le conseil de l'environnement reconnaît l'importance pour l'intérêt collectif d'assurer le maintien des activités et du territoire agricole. Il propose au gouvernement d'élaborer une politique de développement agricole basée sur :

- le respect de la capacité de support environnemental, tout particulièrement à l'égard de l'eau, des sols et de la biodiversité ;
- une agriculture viable, saine, diversifiée et suffisante pour les besoins des Québécois ;
- l'occupation du territoire par des communautés rurales dynamiques ;
- l'apport de ressources techniques et financières pour soutenir les valeurs ajoutées comme l'agriculture biologique et sans OGM et la mise en valeur des terroirs.

Préoccupations environnementales en agriculture au Bas-Saint-Laurent (résumé)

La cible prioritaire en agriculture au Bas-Saint-Laurent est de contrer le phénomène d'eutrophisation des cours d'eau causé par l'excès de phosphore. Ceci a plusieurs effets négatifs sur l'eau : augmentation d'algues (dont les cyanobactéries), altération de l'odeur et de la transparence, mortalité de poissons, etc. Une intensité d'activités agricoles qui permettrait de respecter le critère de phosphore et de prévenir l'eutrophisation peut constituer un bon indicateur de capacité de support d'un bassin.

Le conseil de l'environnement a réalisé une analyse des principales rivières agricoles de la région et, selon ses résultats, 21 cours d'eau sur 24 sont présumés dégradés, c'est-à-dire dépassant le seuil d'eutrophisation. Une meilleure connaissance des rivières de la région est à son avis nécessaire avant d'autoriser de nouveaux développements agricoles.

Les attentes les plus grandes depuis la consultation sur la production porcine étaient tournées vers l'adoption d'un règlement plus proactif en matière de prévention agricole. Le conseil de l'environnement s'inquiète des développements possibles dans la région qui offre un ▶

fort potentiel de croissance pour des élevages. Il considère que le cadre légal doit être complété par une notion de capacité de charge pour contrôler l'expansion agricole (un nombre limite d'animaux et de superficies cultivées) afin d'éviter qu'à terme, nous reproduisions ici les situations de surplus et de dégradation de rivières des régions situées au sud et à l'ouest.

Bien que la capacité de support soit un principe de la *Loi sur le développement durable* et que le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaisse la pertinence de l'intégrer¹, aucun règlement ne prévoit de dispositions à cet égard. L'établissement d'une norme maximale pour définir la capacité de support des écosystèmes serait en mesure de prévenir la dégradation de rivières et d'éviter de nouveaux surplus. Cette norme pourrait être modulée pour chaque bassin versant en fonction de variables comme la limitation des cultures et des cheptels, la proportion de boisés, les bandes riveraines, les pesticides, etc.

En ce qui concerne l'eau souterraine, le conseil de l'environnement recommande des suivis réguliers, l'identification de zones sensibles et la mise à jour des connaissances, des normes et des pratiques. Pour les sols, le conseil de l'environnement demande que la réglementation soit bonifiée pour éviter des surplus « à la ferme » et pour assurer la santé et la conservation des sols, surtout le contrôle de l'érosion. Au chapitre de la biodiversité, il propose une protection effective de bandes riveraines minimales et d'au moins 30 % de boisés résiduels en zone agricole.

Pour les autres impacts de l'agriculture, le conseil de l'environnement propose la réduction, voire l'élimination des pesticides (par la lutte intégrée et les modes biologiques) et il s'oppose à toute dissémination d'OGM dans l'environnement et la chaîne alimentaire pour faire place à une agriculture écologiquement et socialement durable sans OGM. Il recommande de donner plus de latitude aux instances municipales pour régir les épandages et le mode de gestion des fumiers (solide ou liquide) afin de favoriser la cohabitation. Il propose également de mettre en place des mesures incitatives en faveur d'une gestion solide et compostée des fumiers. En terminant, le conseil de l'environnement appuie l'objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole inscrit dans le plan gouvernemental sur les changements climatiques. Le secteur agricole engendrerait environ 9,4 % des émissions au Québec, émissions attribuables surtout à la digestion des ruminants et à la gestion des fertilisants. ■

¹ En particulier, ces documents de référence sont disponibles sur le site de la CAAAQ : *Les bases scientifiques du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* (sans date), *Note à l'intention du Vérificateur général sur le rôle du MDDEP en matière d'environnement et d'agriculture* (2 février 2007) et *Le potentiel de développement de l'agriculture au Québec est-il illimité ?* Présentation à la CAAAQ (5 décembre 2006).



La gestion environnementale des ressources et des matières résiduelles

PAR STEEVE GENDRON, *adjoint administratif au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent*

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent, la Chambre de commerce-région de Matane et la Ville de Rimouski, a organisé au courant de l'hiver dernier une série d'événements destinés aux institutions, commerces et industries (ICI) de la région. Ces événements avaient pour thème La gestion environnementale des ressources et des matières résiduelles. Ont donc eu lieu à Matane, le 21 février, un déjeuner-conférence, à Rimouski, le 28 février, une conférence précédée d'un mot du maire Éric Forest et à Rivière-du-Loup, le 21 mars, une conférence tenue dans le cadre des Journées de l'environnement.

Le but de ces événements était de sensibiliser les ICI à la problématique de la gestion des ressources et des matières résiduelles ainsi qu'aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. En effet, selon le Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec, bien que des progrès aient été enregistrés, le secteur des ICI accuse un retard d'environ 20 % par rapport à l'objectif de récupérer 80 % des matières résiduelles pouvant être valorisées.

Monsieur Alexandre Leclerc du Centre québécois de développement durable a été mandaté pour présenter des conférences qui ont rejoint près d'une centaine d'intervenants. Au-delà de la question de l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, ces événements ont permis de sensibiliser les personnes présentes à l'écoconception, principe par lequel on vise à concevoir des produits dont les impacts environnementaux ont été évalués selon une analyse de cycle de vie. La réduction des impacts environnementaux des produits est le but de cette approche qui permet aussi de réaliser de nombreuses économies. Ainsi, en prévoyant que des résidus d'un produit périmé puissent être réutilisés comme matière première lors de la fabrication de ce même produit, l'on économise des ressources naturelles et l'on facilite la gestion des matières résiduelles engendrées.

En raison de l'intérêt suscité par ces événements, le conseil de l'environnement poursuit ses actions afin de mobiliser des ICI pour qu'ils s'engagent, par exemple en adhérant à certains programmes, vers une gestion plus responsable des ressources et des matières résiduelles. Soulignons qu'une nouvelle entente de partenariat avec RECYC-QUÉBEC a d'ailleurs été signée à cet égard. ■





UNI-VERT poursuit avec succès la restauration de la falaise littorale grâce à des techniques de génie végétal

PAR GUY AHIER, pour le groupe
environnemental UNI-VERT
région de la MRC de Matane

Le groupe environnemental UNI-VERT de la région de Matane a procédé de nouveau cet été à la stabilisation végétale de la falaise littorale située entre Matane et Petit-Matane. L'objectif principal demeure la restauration par des techniques de génie végétal en vue d'arrêter le processus d'érosion de la falaise et son décrochement. Rappelons que les travaux de stabilisation ont débuté en 2001.

Comme le souligne le coordonnateur du projet, M. Guy Ahier : « Nous avons dépassé les objectifs fixés : plus de 166 mètres carrés de pentes ont été reprofilés, des matelas de branches ont été implantés sur 80 mètres carrés, 22 fagots verticaux ont été installés sur une longueur de 135 mètres et 315 boutures de saule ont été plantées. »

Trois types de travaux

- Mise en place de matelas de branches qui contribuent à stabiliser le bas de talus et à amener un gain en termes de végétation de bas de falaise.
- Installation de fagots perpendiculaires à la falaise et plantation de boutures (principalement du saule) en milieu de talus.
- Reprofilage de pentes dans certaines zones en vue de stabiliser des secteurs dans le haut de talus.

Le projet *Interventions 2007 à notre falaise* a été réalisé en partie à l'aide d'une contribution du programme *Interactions communautaires*. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent-Pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Le projet bénéficie également d'une contribution financière du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins de Matane de même que du programme pour la bonne gestion du milieu aquatique Unilever-Evergreen.

Sept travailleurs ont participé aux travaux aussi réalisés grâce au partenariat, entre autres, de la Société d'exploitation des ressources des Monts, du Groupe Parages (Firme d'aménagement), de Faune-Expert, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'avec l'aide du programme *Emplois d'été Canada*, qui a permis l'embauche de 3 étudiants. ■

Un nouveau Service de gestion intégrée de l'eau dans la MRC de Kamouraska !

PAR MARYSE HÉNAULT-TESSIER, *coordonnatrice du Service de gestion intégrée de l'eau, MRC de Kamouraska*



Saint-André, Kamouraska, Gilles Briand

Depuis quelques années, la législation confère aux MRC une responsabilité accrue en matière de gestion de l'eau. De plus, les enjeux reliés à cette ressource sont de plus en plus préoccupants : cyanobactéries, pollution diffuse et ponctuelle ou problèmes d'érosion liés à de fortes crues sont souvent à l'avant-scène de l'actualité environnementale. Étant consciente de ces faits, la MRC de Kamouraska s'est dotée, depuis juin dernier, d'un tout nouveau Service de gestion intégrée de l'eau. La MRC entend ainsi exercer des responsabilités accrues dans le domaine de l'eau tout en répondant efficacement aux problématiques des citoyens concernant la ressource hydrique. En intégrant la ressource « eau » aux diverses responsabilités municipales, le nouveau service vise la protection de l'eau et la réhabilitation de ses usages.

Les buts et les objectifs du service sont nombreux et visent essentiellement une amélioration de la ressource, une meilleure planification des interventions faites dans les cours d'eau et une meilleure connaissance du réseau hydrique du Kamouraska. Une amélioration de cette ressource est prioritaire puisqu'elle constitue un moyen de bonifier la qualité de vie et de l'environnement tout en étant une composante indissociable du développement durable. Pour arriver à ses fins et dans le but de mettre en place des projets de mise en valeur, de protection et de réhabilitation de l'eau, le Service de gestion de l'eau mise sur une collaboration avec les différents intervenants du milieu, que ce soit les groupes de citoyens, les organismes communautaires ou les municipalités. ▶

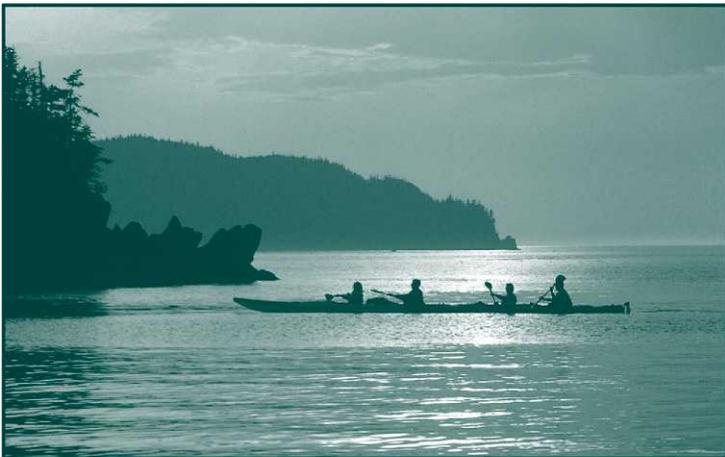


De façon prioritaire, la MRC veut mettre en place une politique de gestion de l'eau en vue d'encadrer toutes les interventions d'entretien et d'aménagement de cours d'eau sur le territoire et de s'assurer que ces travaux soient faits dans une optique de durabilité et de respect de l'environnement. À court terme, le Service de gestion de l'eau se donne aussi comme mandat d'amorcer une caractérisation des cours d'eau de son territoire. Effectivement, le Kamouraska comprend un important réseau hydrographique, quelques lacs ainsi qu'une vaste zone côtière. Toutefois, l'état de santé de la majorité des cours d'eau est encore méconnu et peu de données sont disponibles. Il est donc essentiel d'amorcer une caractérisation, afin de pouvoir cibler des actions prioritaires.

Au fur et à mesure de son développement, le Service de gestion intégrée de l'eau compte agir en tant que partenaire actif dans la mise en œuvre de projets concrets visant une amélioration de l'environnement aquatique tout en étant un pôle d'information et de soutien à la communauté. De cette manière, la MRC de Kamouraska vise à se positionner comme un leader en matière de gestion de l'eau; un travail de longue haleine mais qui en vaut certainement la peine ! ■

Parc national du Bic : des nouvelles de la table d'harmonisation

PAR JEAN-FRANÇOIS GIRARD, représentant du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et président de la Table d'harmonisation du parc national du Bic



Collection, parc national du Bic

En 1999, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a été mandatée par le gouvernement du Québec pour assurer la gestion et le développement de l'ensemble des territoires naturels publics et des équipements touristiques gouvernementaux. Aujourd'hui, la Sépaq est ainsi responsable de la Sépaq Anticosti, de 16 réserves fauniques, de 9 centres ▶

touristiques et des 22 parcs du réseau de Parcs Québec, dont le parc national du Bic. Rappelons que la Sépaq est une société d'État qui relève de l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sa mission est d'assurer l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des territoires et des équipements pour le bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Afin d'assurer la transparence de ses activités et de favoriser l'harmonisation et la complémentarité des actions et des projets menés à l'intérieur et en périphérie des parcs, la Sépaq a formé, dès 2000, une table d'harmonisation pour chacun des parcs dont elle a la responsabilité. Ces tables sont des comités consultatifs n'ayant pas de réels pouvoirs décisionnels, mais ayant un certain pouvoir d'influence dans leur milieu. La table d'harmonisation du parc national du Bic est composée de représentants de la Direction du parc et de la Vice-présidence de Parcs Québec, de la MRC de Rimouski-Neigette, de la Conférence régionale des éluEs, de l'UQAR, de l'Association touristique régionale, de la Corporation de développement touristique Bic/St-Fabien, des municipalités du Bic et de St-Fabien et du Conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent. Jean-François Girard occupe le siège du conseil de l'environnement et assure la présidence de la table d'harmonisation depuis 2005.

La table d'harmonisation du parc national du Bic tient entre 3 et 5 réunions par année. Parmi les dossiers qui y sont traités, mentionnons d'abord les points d'information générale qui permettent aux membres d'être tenus au courant des principaux projets et des affaires courantes liées à la gestion interne du parc : plan directeur, plan d'affaires, stratégie de marketing, budgets, bilan des activités, mise en valeur des bâtiments historiques, service de navette et transport en commun, colloque sur la recherche scientifique dans le parc, etc. La majorité des autres dossiers abordés au cours des réunions visent à obtenir l'avis des membres et sont parfois susceptibles d'alimenter les discussions autour de la table. Ces dossiers concernent généralement les relations entre les intervenants du milieu et les autorités du parc au sujet de projets ou d'activités se déroulant à l'intérieur des limites du parc ou en périphérie. Parmi les sujets traités, il est question, entre autres, d'exploitation agricole dans le parc, de projets domiciliaires, de dragage dans le havre du Bic, de parcs éoliens, de gestion de l'eau par bassin versant, de programmes d'analyse de la qualité de l'eau, de fragmentation des habitats, de plantes envahissantes, de la zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint-Laurent, de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire, de zones tampons et d'acquisitions de terrains en vue de l'agrandissement du parc. On y traite également de liaison avec la Route verte et la Route bleue, du camp de vacances du Cap-à-l'Orignal, d'excursions en kayak et en zodiac et de la pratique de l'escalade. ■

Lancement de la campagne « MA PROPRE PLAGE » par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire



PAR FRANÇOISE BRUAUX,
directrice du Comité ZIP
du Sud-de-l'Estuaire



Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Le Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire a procédé, le 19 avril dernier, au lancement de sa campagne de sensibilisation « Ma propre plage ». Ce projet vise à informer la population du caractère particulier des plages de l'est du Québec et à inciter les communautés riveraines à prendre conscience de l'état de santé de leurs plages. Malgré le fait que près de 80 % de la population vive sur les rives du Saint-Laurent, peu de gens sont familiers avec les richesses naturelles qui s'y trouvent.

Lors du lancement de la campagne, l'organisme a présenté ses nouveaux outils de communication et ses outils de préparation à une activité de nettoyage de rivage, dont sa trousse d'information et son site Internet « Ma propre plage ».

Présentée sous la forme d'une pochette, la trousse « Ma propre plage » est un guide méthodologique destiné au soutien des collectivités et des groupes qui désirent prendre en charge et organiser de manière autonome une activité de nettoyage des berges tout en respectant le milieu naturel. On y découvre toutes les étapes à suivre pour mettre en place une activité sécuritaire et éducative de nettoyage de rivage dans sa localité. La trousse fournit les informations nécessaires pour engager la population dans la mise en valeur de l'environnement marin et informer le grand public du caractère particulier des plages, des principaux écosystèmes côtiers de l'est du Québec (marais à scirpe, marais à spartine alterniflore, barachois et lagunes) et des différentes espèces qui les habitent. ▶

Selon le bilan du printemps 2007, 641 bénévoles ont participé à 10 activités qui ont permis le nettoyage de 14 sites au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. On a dénombré 207 sacs remplis de déchets qui ont été récupérés sur les plages. Au palmarès des déchets récupérés figurent les bouteilles et les récipients de plastique (1), les contenants de mousse polystyrène (2), le métal (3), le verre brisé et les bouteilles (4), les sacs d'épicerie en plastique (5), etc. Parmi les articles inusités, on note des souliers, des animaux morts et des bicyclettes.

La trousse « Ma propre plage » est disponible à l'adresse Internet suivante : www.mapropreplage.net ou en téléphonant au Comité ZIP le plus près de chez vous. Rappelons que cette initiative a été rendue possible grâce au soutien financier du programme *Interactions communautaires*, de Pêches et Océans Canada et de la Fondation Shell. ■



Guide de développement durable de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent

Ce guide, une initiative du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, est un outil d'aide à la décision destiné aux instances de gouvernance locale et régionale. Il vise à favoriser l'intégration territoriale et sociale des projets éoliens dans une perspective de développement durable. L'objectif recherché est de réduire au minimum les impacts négatifs appréhendés et d'optimiser les retombées positives.



Vous pouvez vous procurer ce guide, en format PDF, sur le site Web du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au www.crebsl.com dans la rubrique « Énergie » ou par courriel à l'adresse suivante : crebsl@globetrotter.net. ■





Grande marche sur les ports méthaniers

PAR LUCE BALTHAZAR,
*directrice générale du Conseil régional de
l'environnement du Bas-Saint-Laurent*



Béluga, Conseil régional de l'environnement BSL

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a participé le 22 septembre à Montréal à la grande marche sur les ports méthaniers, une initiative de la Coalition Québec Vert Kyoto et des autres groupes qui ont lancé une offensive nationale sur les ports méthaniers et un appel à la mobilisation.

Rappelons que lorsque le terminal de Cacouna a été autorisé en juin dernier, le conseil de l'environnement avait déploré cette décision qui envoyait aux Québécois un message contradictoire et ambigu en matière de lutte contre les changements climatiques. Il avait évoqué alors trois grands motifs pour s'opposer au projet : la biodiversité exceptionnelle du site (fréquenté par le béluga), l'absence d'une évaluation globale (port et gazoduc) et le peu de justification au Québec de ces nouveaux apports en gaz dans un contexte de réchauffement et de réduction de gaz à effet de serre (GES).

En conclusion, le conseil de l'environnement avait demandé de tenir une réflexion globale, soit une évaluation environnementale stratégique sur le développement de la filière du gaz naturel et des ports méthaniers. C'est justement ce que la Coalition Québec Vert Kyoto exige : réfléchir collectivement à la justification de ces ports (Énergie Cacouna, Rabaska et récemment Grande-Anse), examinés à la pièce jusqu'ici, et à la pertinence du développement gazier au Québec. ▶

Le Québec doit clarifier comment ces approvisionnements supplémentaires en gaz lui permettront d'atteindre ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Le gouvernement doit aussi clarifier de quelle façon ces ports vont permettre de répondre de façon sécuritaire aux besoins du Québec. Si ce gaz doit être exporté vers les États-Unis, pourquoi circuler dans le Saint-Laurent, un milieu fragile et exceptionnel, puisqu'il existe des routes directes par l'Atlantique ? De plus, quelles sont les garanties pour que ce gaz remplace des énergies plus polluantes ? Ne servira-t-il pas qu'à alimenter la boulimie énergétique de nos voisins ? ■



Brèves nouvelles du Poids vert PAR L'ÉQUIPE DU POIDS VERT DE RIMOUSKI-NEIGETTE

L'automne signifie le retour en force des activités du Poids vert de Rimouski-Neigette ! Motivée et inspirée plus que jamais, l'équipe du Poids vert tient à souligner deux de ses initiatives.

Une rencontre d'information et de discussion publique au sujet de l'île Saint-Barnabé

Les gens de Rimouski ont à cœur l'avenir de l'île Saint-Barnabé, joyau du patrimoine et du paysage local. Depuis quelque temps, bon nombre de commentaires circulent entourant le devenir de cette île : vieillissement de la forêt, surpopulation d'originaux, chablis, coupes, zonages divers, etc. Ces idées font partie des « bruits qui courent », mais quelle est la situation réelle et quelle est notre vision de l'avenir de cette île ?

Dans le but de mieux comprendre ces enjeux et de faire une réflexion commune sur notre vision concernant le futur de l'île Saint-Barnabé, l'équipe du Poids vert s'est associée au Département d'histoire et de géographie du Cégep de Rimouski pour organiser une rencontre d'information et de discussion publique concernant le futur de l'île. Cet événement, auquel a pris part plusieurs intervenants, s'est tenu le 6 novembre dernier au Musée régional de Rimouski. Le dossier est à suivre.

Gestion des matières résiduelles : petit train va loin

Félicitations au comité bénévole du Poids vert pour la réduction des déchets ! Grâce à une belle implication, ce comité a réussi à décrocher une subvention du syndicat des enseignants du Cégep de Rimouski et une autre du récent programme de subvention VERRR 2008 de RECYC-QUEBEC. Cette belle réalisation permet au Poids vert de pousser ses actions un peu plus loin en engageant une personne pour quelques semaines. Cette personne occupera le premier poste depuis la naissance de l'organisme ! ■



Parc national du Lac-Témiscouata : un projet prioritaire pour la biodiversité naturelle de la région

PAR LUCE BALTHAZAR, *directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent*



La Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata

Après avoir participé aux travaux du comité de travail sur le parc national au Témiscouata, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a été impressionné par le joyau de biodiversité dévoilé par les études menées sur le territoire.

Le secteur se révèle être un des derniers massifs intacts et représentatifs de la biodiversité naturelle du Bas-Saint-Laurent composée en grande partie par la sapinière à bouleau jaune (la forêt mélangée en zone tempérée nordique). Les plus récents rapports montrent que ces sapinières mûres et surannées typiques de la région se raréfient ou sont fragmentées.

Des échantillons représentatifs de ces écosystèmes forestiers doivent être préservés à tout prix de même que leurs ressources et toutes les espèces animales et végétales qu'ils abritent. En effet, la région doit compléter son réseau d'aires protégées caractéristiques de son patrimoine écologique et la région naturelle qui correspond au domaine de la sapinière à bouleau jaune est largement sous-représentée! ▶

Rappelons que la performance du Québec en matière d'aires protégées est sévèrement critiquée par les environmentalistes québécois. La province compte un peu moins de 5% de son territoire en superficies protégées et elle accuse un important retard au niveau mondial (13 % et canadien (9 %).

Québec vise l'objectif de 8 % de son territoire pour l'établissement d'aires protégées bien que les recommandations internationales ciblent plutôt 12 %. Les superficies protégées du Bas-Saint-Laurent ou de la province naturelle des Appalaches dont il fait partie avoisinent la moyenne provinciale. Avec le projet de parc national au Témiscouata, la population bas-laurentienne a l'occasion de poser un geste significatif pour l'environnement d'ici et du Québec. ■



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007-2008

Membres du conseil exécutif : • **Président**, Éric Bélanger du *Centre de formation et d'extension en foresterie de L'est du Québec* (MRC de la Matapédia) • **Vice-Présidente**, Marie-Hélène Gaudreault du *Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage* (MRC de Rivière-du-Loup) • **Secrétaire**, Jean Bachand de la *Société de conservation de la Baie de l'Isle-Verte* (MRC de Rivière-du-Loup) • **Trésorière**, Pierrette Dupont de *Récupération de la Péninsule inc.* (MRC de Rimouski-Neigette) • **Membre officier**, Marion Vaché, *membre individuel* (MRC de la Mitis).

Autres membres du conseil d'administration : • Guy Ahier, *Groupe UNI-VERT* (MRC de Matane) • Armor Dufour, *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du Lac Témiscouata* (MRC du Témiscouata) • Geneviève Potvin, *Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent* (MRC de Kamouraska) • Daniel Bélanger, *Société d'exploitation des ressources de la Neigette* (MRC de Rimouski-Neigette) • Gaétan Malenfant, *membre individuel* (MRC de Rivière-du-Loup) • Robert Savoie, *membre individuel* (MRC de Rimouski-Neigette). ■

Fiche d'adhésion

Oui, j'appuie la promotion du développement durable dans le Bas Saint-Laurent et je deviens membre du Conseil régional de l'environnement.

Membre individuel (selon ressources) 5 \$ 10 \$ Organisme (selon ressources) 10 \$ 25 \$ Don

Nom : _____

Nom d'un(e) représentant(e) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____ Courriel : _____

Retournez à : CRE, 88 rue Saint-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski Qc G5L 4B5